

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , à 20heures, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Pascal GALLEGO

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 mars 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Pierre CABANY
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON
- Absents, excusés : Fabien CAILLER, Christine NADALIE

Concerne : 10-16 Résultats 2009 – Affectation de résultats

La comptabilité M14 précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du Compte Administratif (article 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Au vu, tant du Compte Administratif 2009 que du Compte de Gestion, le résultat de l'exercice 2009 se décompose comme suit:

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009	
Excédent investissement	554 929,87
Excédent fonctionnement	1 260 989,04
Résultat /solde	1 815 918,91

RESTE À RÉALISER	
Dépenses	1 431 879,00
Recettes	123 155,00
Résultat /solde	- 1 308 724,00

Résultat d'investissement après RAR	- 753 794,13
Résultat de fonctionnement après RAR	507194,91

Affectation de résultat (compte 1068)	- 753 794,13
--	---------------------

Report fonctionnement	507 194,91
------------------------------	-------------------

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► approuve l'affectation de résultats de l'exercice 2009 tel que présenté ci-dessus.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président,



Acte à classer

D10-16

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2010-04-01T14-31-09.00 (MI22752060)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-D10-16-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Affectation de résultats 2009

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)Acte : [10-16.PDF](#)

Préparé	Le 01/04/10 à 14:30	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 01/04/10 à 14:31	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 01/04/10 à 17:31	